



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 AVRIL 2026**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 36**

Mis en ligne le : 13/04/2026

L'an deux-mille vingt-six et le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. AMAR - Mme ATTAF - M. ROBERT - Mme CZURKA - M. MERSALI - Mme CUIILLIERE - M. IZACARD - Mme MIGLIOR - M. PIQUET - Mme ROVARINO - M. SAURA - M. SAHRAOUI - Mme NERSESSIAN - Mme RAFIA - M. RUFFIN - Mme CHAUVIN - Mme MARTINEZ - M. BENIHYA - M. SOW - Mme CHABROL - Mme BIRON - M. GUARDADO - M. MENGEAUD - Mme MORO - Mme MERAKCHI - M. COPPENS - M. GACHET - M. WAHARTE - M. GAUDE - Mme DEMOLON - M. BRAVI - Mme GIRAUD - Mme RAPETTO - Mme SIDOU - M. FARRUGIA

Pouvoirs : Mme BERTHOLLAZ à M. MERSALI / Mme NIETO à M. FARRUGIA / M. HANACHI à Mme CHABROL

Absents :

Secrétaire de séance : M. Joris COPPENS

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES ORGANES DE GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ NOTRE ÉNERGIE VITROLLES

N° Acte : 8.8

Délibération n°26-58

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2253-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de concession pour la mise en œuvre d'une communauté d'énergie sur le territoire vitrollais,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune en date du 6 février 2025 et adoptée lors du précédent mandat, validant le contrat de concession et autorisant M. le Maire à :

- conclure, mettre au point et signer le contrat de concession, et tout ce qui en découle, et notamment les statuts de la future société dédiée, le pacte d'associés ainsi que toutes les pièces utiles à la mise en œuvre de ce dossier ;
- prendre une participation aux fonds propres dans la société dédiée, dans le cadre de la concession, à hauteur de 400.000 €, répartis en prise de parts au capital et en compte courant d'associés ;

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Vu le bulletin de souscription d'actions signé par la Commune en date du 11 juin 2025 lors du précédent mandat, actant de sa prise de participation pour un montant de 10.000€, soit 10.000 actions ;

Vu la délibération 25-101 du 01 er juillet 2025 approuvant les statuts de la société Notre énergie Vitrolles (942 137 852 RCS Aix-en-Provence),

Considérant que la Ville de Vitrolles a l'intention de participer activement à la gouvernance de la société *Notre énergie Vitrolles*, chargée de mettre en œuvre le contrat de concession pour la mise en œuvre d'une communauté d'énergie citoyenne.

Vu l'article L2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2131-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 5 du Décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 26 voix Pour, 10 Abstentions (BRAVI Fabien / SIDOU Angélique / WAHARTE Stéphane / DEMOLON Cécile / GAUDE Alain / GIRAUD Amandine / GACHET Jean-Pierre / RAPETTO Stéphanie / FARRUGIA Philip représentant : NIETO Béatrice)

N'ayant pas pris part au vote: 3 (GACHON Loïc / BENIHYA Fouad / AMAR Daniel)

DESIGNE

- M. Le Maire, Loïc GACHON
- M. AMAR
- M. BENIHYA

en tant que représentants de la Commune de Vitrolles aux organes de gouvernance (Conseil de gestion et Assemblée générale) de la société Notre Energie Vitrolles.

Aucune rémunération n'est accordée aux mandataires susmentionnés au titre de l'exercice de leur fonction de représentation de la Commune au sein de la société Notre Energie Vitrolles.

POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 13/04/2026

Le Secrétaire de Séance

P. le Maire et par délégation
Le Directeur des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

J.COPPENS



M. HABASTIDA

